



Arnaud CHASSAING Titulaire (DRFIP)
Bernard MOURGUES Titulaire (DOUANES)
Aurélié FERNANDEZ Titulaire (DRFIP)

Olivier NEDOBEJKINE Suppléant (DIRCOFI)
Axel ESCOT-SEP Suppléant (DRFIP)
Frédéric MANCINI Suppléant (DOUANES)

Expert : Françoise LAMOULIE
cgt.drifp33@dgfip.finances.gouv.fr
bernard.mourgues@douane.finances.gouv.fr
cgt.dircofi-sudouest@dgfip.finances.gouv.fr

CHSCT du 12 mai 2015

Ce CHSCT comportait avec les questions diverses 11 points à l'ordre du jour dont les 4 points non traités lors de la précédente séance plénière. Cet ordre du jour raisonnable nous a donc permis, cette fois de pouvoir débattre de l'ensemble des questions, à l'exception de deux points qui ont dû être reportés :

- Le DUERP et le PAP de la DRFIP du fait de la non présentation du bilan de campagne pourtant obligatoire. L'unanimité des représentants du personnel ayant après une suspension de séance, considéré que l'examen du DUERP et du PAP nécessitait la communication préalable du bilan de campagne, Le Président s'étant rangé de mauvaise grâce à cette demande. L'examen en question aura lieu lors de la séance prévue le 19 juin 2015.
- L'information sur les nouvelles fonctions du Docteur MASSAL du fait de l'absence des médecins de prévention.

Le Président du CHSCT a présenté les nouveaux représentants, puis la secrétaire du CHSCT a lu une déclaration liminaire intersyndicale (Lien Internet).

Les PV.

4 PV de 2014 ont été adoptés après débats concernant quelques modifications non prises en compte précédemment. À ce jour, il reste encore 3 PV de 2014 à approuver, ils seront présentés lors de la prochaine séance plénière.

Vote du règlement intérieur

L'ensemble des représentants des organisations syndicales a proposé 3 amendements au règlement intérieur. Le président a opposé un refus d'intégrer ces modifications au motif que ces dernières devaient préalablement être soumises pour validation au CHS ministériel. Nous nous insurgeons contre cette lecture partisane des textes en vigueur. En effet le CHSCT aurait dû être en mesure de pouvoir voter ces modifications (Cf Art 28 du règlement intérieur et guide de la DGAFP).

Nous avons donc exigé la retranscription de ce refus et les motifs invoqués au PV de cette séance.

Douanes : CSRH :

Un représentant de l'administration fait un rappel de la genèse du CSRH depuis sa création.

Il annonce l'augmentation des effectifs qui seront abondés de neuf agents, portant ainsi leur nombre à 96 (87 + 9) soit 2 agents affectés au pôle spécialisé, 2 au pôle documentation, création d'une cellule de soutien composée de 4 agents, 1 agent gestionnaire supplémentaire, et 1 TSI affecté au CSRH (non inclus dans ce supplément d'effectif).

Interpellé par les représentants syndicaux sur les contraintes liées aux périodes de congés, il confirme que les agents des services GRH et paie ont des impératifs calendaires et qu'il

conviendra d'en tenir compte lorsque le service sera en mode opérationnel. Actuellement, l'ensemble des demandes de congés sont satisfaites.

Il s'est déclaré conscient du sentiment d'abandon des agents du pôle spécialisé, l'expliquant par l'éloignement de ce service. Il en sera tenu compte par la hiérarchie à l'avenir.

Il a confirmé l'attribution d'une indemnité de responsabilité pour les personnels d'encadrement du CSRH. Les représentants syndicaux lui ont fait savoir qu'il aurait été opportun de satisfaire par la même occasion la demande d'indemnité des gestionnaires et que ceux-ci attendent un geste fort de la part de la DG à ce sujet dans un proche avenir.

Douanes : restructurations-saisine du CHSCT :

Le 19 novembre dernier, le Comité Technique de la Direction des douanes de Bordeaux avait, à l'unanimité des représentants des personnels, saisi le CHSCT de la Gironde afin que celui-ci lui apporte son concours concernant les projets de fermeture des recettes locales de Castillon et Cadillac et de la brigade du Verdon.

En effet, lors de la séance du 19/11/2014, les représentants des personnels en Comité Technique n'avaient pas pu émettre d'avis sur ces projets, la consultation du CHSCT 33 n'étant pas aboutie (pas d'avis distinct clairement exprimé, Solidaires et la CGT s'étant déclaré dans l'impossibilité d'émettre un avis faute de réponses à leurs interrogations sur de nombreux points).

Ils avaient donc, conformément aux textes en vigueur, demandé que ces réorganisations reviennent devant le CHSCT33 pour que la consultation soit poursuivie.

Les organisations syndicales siégeant en CHSCT, n'ont pu que constater que la direction des douanes n'avait toujours pas répondu à leurs interrogations pourtant clairement exprimées à de multiples reprises.

Les représentants des personnels ont donc constaté les carences de l'administration à prendre en compte les effets de ces projets sur la santé et la sécurité des agents concernés et ont listé les questions toujours en suspens : bilan des dysfonctionnements des nouvelles applications en matière viticulture, conséquences pour les agents des services devant accueillir les charges de travail transférées dans un contexte continu de suppressions d'effectifs, allongement des distances, développement du port du Verdon, incertitudes concernant les primes et les possibilités de reclassement des agents.

Constatant l'impasse dans laquelle elles se trouvent, les organisations syndicales ont décidé à l'unanimité d'émettre un avis défavorable concernant chacun des projets présentés tout en faisant les préconisations suivantes :

S'agissant de la fermeture de la brigade du Verdon :

◇ es effectifs de la brigade et du bureau de Bassens doivent être abondés de façon à permettre à ces services de faire face à la charge supplémentaire induite par la fermeture de la brigade du VERDON et par les obligations liées au contrôle des visas Schengen, au contrôle de la zone franche et au développement du terminal containers,

◇ Les effectifs de la brigade du VERDON doivent être au moins renforcés d'un agent de façon à permettre à cette unité de fonctionner normalement pendant la phase pouvant aller jusqu'à deux ans qui précèdent la fermeture effective de la brigade. Cette préconisation avait déjà été faite lors de la visite du CHSCT du 08 octobre dernier,

◇ La prise en compte dans le temps de travail de l'accroissement du temps de trajet domicile-travail qui pourrait avoir lieu pour certains agents réorganisés. Cette problématique ne saurait être prise en compte par la prime de restructuration dont l'obtention ne limite en rien l'accroissement du risque routier encouru par les agents,

◇ La publication d'une note d'organisation par la direction de Bordeaux encadrant la délivrance des visas Schengen pour les marins ressortissant de pays tiers qui débarquent au VERDON.

S'agissant de la fermeture des recettes locales de Cadillac et Castillon :

◇ La prise en compte dans le temps de travail de l'accroissement du temps de trajet domicile-travail qui pourrait avoir lieu pour certains agents réorganisés. Cette problématique ne saurait être prise par la prime de restructuration dont l'obtention ne limite en rien l'accroissement du risque routier encouru par les agents,

◇ L'abondement en effectifs des services accueillant la charge de travail transférée, car pour l'instant aucune preuve tangible ne nous a été communiquée nous permettant de juger que les applications informatiques déployées permettent de réduire cette charge de travail,

◇ Une étude ergonomique sur le thème des nouvelles applications qui se développent de façon anarchique en matière de viticulture : GAMMA, GILDA, GARBO, CIEL,

◇ Le placement des agents des recettes locales sous le régime des visites médicales annuelles obligatoires de façon à prendre en compte de la meilleure des façons le risque de l'introduction de nouvelles technologies et de l'accueil du public qui restera de mise au moins pendant la phase transitoire.

Ces avis et ces préconisations seront transmis au comité technique des douanes pour les suites utiles : mises en œuvre des mesures, poursuite de la consultation devant cette instance.

EXAMEN BILANS REGISTRE SANTÉ, SÉCURITÉ AU TRAVAIL (RSST) 2014

DES DIRECTIONS

Après avoir constaté une absence de bilan pour la DIRCOFI, l'INSEE et la DNID due à l'absence même d'inscription sur le RSST (Registre santé sécurité au travail) en 2014, la CGT insiste sur la sensibilisation qui doit être faite auprès des personnels concernant cet outil qui est à leur disposition.

La CGT a réaffirmé qu'afin de respecter les prérogatives du CHSCT et dans le souci de plus de réactivité pour solutionner les problèmes, ce sont les inscriptions au RSST de chaque Direction dans leur intégralité qui doivent être systématiquement présentées au CHSCT (et non uniquement un bilan annuel sous forme de tableau récapitulatif).

DRFIP :

Un point a été fait sur les inscriptions 2014 non solutionnées à ce jour : Certains problèmes ont été résolus, d'autres sont en passe de l'être. Nous veillerons à la réalisation des solutions à apporter.

La CGT a pointé les défauts du RSST dématérialisé actuel.

DOUANES :

La CGT a fait remarquer que les sujets pour lesquels les débats ont été vifs lors du CHSCT du 20 mars 2015 (aéroport Mérignac, le Verdon cf compte rendu CGT du CHSCT du 20 mars 2015) sont bel et bien présents dans le RSST présenté.

La CGT a interpellé le président quant au remplacement de l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) qui prend sa retraite. Le président a confirmé que ce dernier serait remplacé au mois d'Août avec possibilité d'ici là de faire une demande spéciale en cas de besoin ciblé.

La CGT a rappelé la nécessité d'un affichage permanent des identifiants et codes permettant aux personnels l'accès au RSST dématérialisé au sein de chaque service.

Financement des projets votés en commission budgétaire :

L'ensemble des projets pour lesquels la commission budgétaire a donné un avis favorable ont été adoptés pour un total de 28 000 € validé à l'unanimité.

Suite au groupe de travail sur l'éclairage, groupe de travail issu d'une réflexion des organisations syndicales, il a été pris la décision de 18 chantiers prioritaires. Il s'agit en effet de rationaliser l'équipement des bâtiments des administrations de manière moderne et modulable.

Des experts et des techniciens ont été sollicités pour évaluer les besoins globaux en éclairage et les investissements ont été décidés en conséquence. Cette méthodologie permet d'éviter des équipements au coup par coup sans cohérence globale et beaucoup moins efficaces.

L'administration des douanes qui jusque-là n'avait commandé que des éclairages individuels sous forme de lampadaires s'est découvert un intérêt soudain et nouveau et s'est raccroché en séance à cette démarche globale.

Même si le montant des dépenses semble faible à ce stade de l'année, les investissements issus du groupe de travail éclairage absorberont inévitablement une grosse partie des crédits encore disponibles.

Dossier AMIANTE :

Dans le cadre des travaux de désamiantage de la cité administrative, un point sur l'avis négatif du HCSP (Haut conseil à la santé publique) était à l'ordre du jour du CHS.

La CGT, considérant que le dossier de l'amiante est un sujet épineux a lu une déclaration introductive (cf.ci-après) afin de rappeler ses revendications et les questions restées sans réponse sur ce sujet :

DECLARATION INTRODUCTIVE DES REPRESENTANTS CGT SUR AMIANTE

Les représentants CGT au CHSCT de la Gironde souhaitent attirer votre attention sur différents points relatifs à ce point de l'ordre du jour :

En premier lieu nous rejetons l'idée que les OS instaurent une paranoïa sur le sujet de l'amiante comme le pensent certains, c'est un sujet grave et notre devoir en qualité de représentants des personnels est nous assurer du bon niveau d'information des personnels concernés, ce qui passe par celui des OS et de creuser certains questionnements laissés en suspens.

Nous indiquons à nouveau que la transparence préserve d'inquiétudes inutiles à la condition que le pré requis d'une parfaite communication entre la DDTM et la DRFIP soit appliqué comme l'a fortement suggéré le représentant du Préfet lors du dernier CCSIA.

Nous réitérons notre souhait d'une tenue d'un CHSCT interministériel, à défaut nous exigerons que toutes présentations faites en CCSIA soient refaites dans chaque CHSCT compétent avec le même niveau d'information et d'expertise.

Nous demandons qu'il n'y ait plus d'amalgame entre la notion de seuil réglementaire et la notion d'exposition. En effet sur des résultats d'analyses négatives c'est-à-dire en deçà du seuil réglementaire, nous entendre dire qu'il n'y a pas d'exposition, est inacceptable.

Vous refusez de fournir des certificats d'exposition, fournissez alors des certificats de non exposition.

Enfin certaines de nos questions restent sans réponse :

Des mesures évoquées dans le rapport du HCSP ont révélé la présence d'amiante d'une autre origine, avez-vous recherché la source de ce nouveau type d'amiante ?

À quand le désamiantage de la totalité des passerelles ? (mastics des fenêtres compris)

Quand se tiendra le prochain CCSIA ?

Après une rapide présentation du dossier par le président qui a rappelé que le maître d'œuvre (DDTM) avait déjà sollicité en 2012 l'avis du HCSP et que celui-ci n'avait pas été rendu, car déposée hors délai, une nouvelle demande a été faite en 2014. La totalité des membres présents au HCSP a alors émis un avis défavorable en raison de plusieurs lacunes :

- non justification de la prise en compte des préconisations de 2012.
- non justification d'un DTA (document technique amiante) opérationnel
- sensibilité analytique insuffisante des mesures d'empoussièrement de fibres d'amiante
- absence de séparation physique entre le chantier et les locaux occupés (obligation d'un étage tampon au-dessus)

Il est à noter que le Président conteste les conclusions de l'avis

en s'interrogeant, entre autres, sur l'objectivité du rapport de l'expert.

Il a été rappelé que plusieurs agents avaient travaillé au sous sol de la cité administrative jusqu'en 2009 dans des locaux sans plafond en contact direct avec l'amiante (Poussière d'amiante). Une partie seulement d'entre eux a été reconnue comme ayant été exposés à cette substance. La CGT revendique la reconnaissance des agents exclus de ce premier périmètre et dénonce un suivi insuffisant pour ceux déjà reconnus.

La CGT a demandé au président de pouvoir accéder au Document Technique Amiante (DTA) dématérialisé en ligne. Le président a répondu qu'il donnerait le nouveau code aux organisations syndicales.

Questions diverses

La CGT a une fois de plus interrogé le président sur l'avancement du dossier de relogement des agents de **Centre des Finances Publiques de Lesparre**. Le président a répondu qu'actuellement le projet de création de Maison de Service Public avançait. Une réunion avec la mairie est prévue le 28 mai. La livraison de ce projet est prévue 2017, pour autant le président a précisé que tant que la première pierre n'était pas posée, il n'excluait pas la possibilité de construire un bâtiment sur le terrain dont la DRFIP est propriétaire. La CGT a fait préciser au président que la maison de service public incluait sur du long terme le maintien de l'ensemble des services et personnels actuels de Lesparre pour ce projet de relogement.

1

La CGT a demandé à nouveau à l'administration des douanes si une étude kilométrique avait été faite pour **les agents en poste**

au Verdon. En effet afin de pouvoir travailler, le service ne comprenant plus que 2 agents, les douaniers doivent faire 200 km aller-retour par vacation pour rejoindre une autre brigade. Le risque routier en est d'autant plus augmenté. La représentante de la douane répond qu'à ce jour aucune étude n'a encore été faite malgré les demandes réitérées de la CGT.

Suite à de multiples relances à direction, la CGT a demandé où en était le dossier **Bordeaux-Amendes**. La direction a répondu qu'un devis avait été établi et sera présenté prochainement. La CGT veillera à la réalisation des solutions.

La séance s'est terminée par un problème de porte coulissante dangereuse installée en haut d'un escalier.